

**Madame, Monsieur,**

**Vous allez être recensé(e) cette année.**

Le recensement de la population est une enquête d'utilité publique obligatoire qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Ces données servent également à comprendre l'**évolution démographique** de notre territoire et permettent **d'ajuster l'action publique aux besoins de la population** en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

Pour faciliter le travail de votre agent recenseur, merci de répondre rapidement.

**Votre participation est essentielle.** Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Votre maire

### Le recensement comment ça marche ?

**Vous pouvez vous faire recenser par internet à partir du 20 janvier sur le site**  
[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

**Vos codes confidentiels de connexion sont joints à ce courrier ou vous seront remis prochainement par votre agent recenseur.**

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier.

**Vos réponses sont strictement confidentielles.**

Elles seront remises à l'Insee pour établir des **statistiques rigoureusement anonymes** conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Votre agent recenseur est tenu au secret professionnel, il est muni d'une carte officielle.

Le recensement est **gratuit** : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

## Recensement de la population 2022

Cette année, vous êtes concerné(e)  
par le recensement et votre  
participation est essentielle !

Pour répondre en ligne,  
rendez-vous sur [le-recensement-et-moi.fr](https://le-recensement-et-moi.fr)

Code d'accès :

Mot de passe :

Identifiants de votre logement  
à recopier sur le questionnaire en ligne

IRUS, îlot ou district

Rang A

Rang L

Pour les départements d'outre-mer

ASPECT DU BÂTI

- Habitation de fortune  
 Case traditionnelle  
 Maison ou immeuble en bois  
 Maison ou immeuble en dur

- 1 Une fois sur le site internet du recensement, cliquez sur « ICI je réponds au questionnaire ».
- 2 Saisissez votre code d'accès, votre mot de passe puis les identifiants de votre logement indiqués dans la colonne de gauche de ce document.  
Attention : veillez à bien respecter les majuscules et minuscules, sans espace entre elles.
- 3 Laissez-vous guider pour remplir le questionnaire.
- 4 Pour terminer, cliquez sur « envoyer les questionnaires ».

Le recensement de la population est un acte civique obligatoire et gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, les questionnaires papier vous seront remis par votre agent recenseur.

⚠ Afin d'éviter un nouveau passage de l'agent recenseur, merci de répondre sous quelques jours.

Réponse souhaitée avant le : **26 JAN 2022**

Mais à quoi sert le recensement ?



C'est utile à tous !

La connaissance précise de la répartition de la population et de son évolution sur le territoire permet d'ajuster l'action publique aux besoins de tous en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.) ou encore de transports à développer.

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune.

- ◆ Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

72010

ASNIERES-SUR-VEGRE



2A00185012

